

Conditions Générales de Vente OnLockOut
Toute commande passée à OnLockOut implique l'acceptation des conditions générales de ventes énoncées ci-dessous.

Article 1 – Préambule

OnLockOut situé au 21 bis rue du Simplon 75018 Paris.
SAS à capital variable de 4000€
RCS Paris 804 134 070

OnLockOut réalise sur demande du Client (personne physique ou morale, ci-après « Client »), des productions sonores comprenant voix et/ou musique(s) et/ou bruitage(s), destinées à être utilisées ou incorporées dans des applications audiovisuelles et multimédia (radio, TV, cinéma, web, téléphonie...).

Aucune condition particulière telles que des mentions sur les devis ou les ordres de production reçus par OnLockOut, ou encore des conditions générales d'achat du Client, ne peut, sauf acceptation préalable et écrite d'OnLockOut, prévaloir sur l'application des présentes conditions générales de vente, ou s'appliquer concurremment avec les présentes conditions générales de vente.

Toute commande passée à OnLockOut implique l'acceptation de ces conditions générales de vente par le Client.

Ces conditions pouvant faire l'objet de modifications, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la commande.

Article 2 – Prix et Devis

Les prix proposés par OnLockOut se basent sur les renseignements relatifs au projet du client fournis lors de sa demande de devis : durée de la lecture neutre du texte en minutes, quantité de mots, choix de voix, de langues, et type de traitement de fichiers audio ou vidéo, temps de technique nécessaire (enregistrement, nettoyage, montage, mixage).

Les droits d'auteur sont aussi comptabilisés dès qu'il s'agit d'une diffusion grand public à travers les médias pour une durée, un type de diffusion, et une localisation définis.

OnLockOut se réserve le droit de réviser le devis si le projet comporte des opérations non-estimées, ou si des modifications d'auteur ont lieu. Tous les devis sont valables pendant 30 jours après émission du devis.

Le prix de vente Hors-taxa des réalisations d'OnLockOut est indiqué sur devis.

OnLockOut peut à tout moment modifier ses tarifs, cependant toute production sonore acquise précédemment par le Client ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation ultérieure.

Article 3 – Prestations intégrant de la voix

a. Choix du casting

Lors des commandes passées par le client, une validation de voix lui est demandée. Il choisit une (ou plusieurs) voix proposée(s) et valide son choix. Si après l'enregistrement, la voix (le comédien), ne satisfait plus le client, il devra payer la facture et un nouveau devis pourra être établi pour l'enregistrement et le casting d'une nouvelle voix.

b. Modifications d'auteur

Le client doit fournir une liste phonétique des noms de marques ou terminologies relatifs au produit ou service, y compris les termes techniques et de jargon. Le client s'engage à désigner un interlocuteur pour vérifier la prononciation de ces termes. Dans le cas où OnLockOut engagerait des frais supplémentaires de production en raison de reprises, lignes ou mots supplémentaires, ou tout autre modification d'auteur dans le texte, le client se verra facturer des frais supplémentaires pour couvrir à la fois les honoraires ou cachets des voix et les frais de studio. Les erreurs commises par les voix d'OnLockOut dans les enregistrements seront rectifiées par OnLockOut sans frais supplémentaires pour le client, à condition que le client informe OnLockOut dans un délai de deux (2) jours à compter de la livraison des enregistrements. Si des erreurs des comédiens sont découvertes au-delà de ce délai de deux (2) jours, ces erreurs seront considérées comme des reprises, lignes supplémentaires ou modifications d'auteur. Dans ce cas, des frais, y compris les frais de studio, taxes et cachet du comédien, s'appliqueront aux corrections.

Article 4 – Demande de révisions

Le nombre de révision inclus dans le prix demandé est défini sur le devis et accepté par le client.

Article 5 – Utilisation et limite d'utilisation

L'utilisation des réalisations sonores d'OnLockOut est clairement définie sur le devis accepté par le Client.

Pour certaines prestations, OnLockOut se réserve le droit d'accompagner la livraison des ressources sonores réalisées d'une licence décrivant les utilisations et limites d'utilisations autorisées ainsi que d'une liste exhaustive des ressources sonores concernées par cette licence.

Dans tous les cas le devis mentionnera la livraison de cette licence qui ne prend effet qu'au règlement complet de la facture.

Toute utilisation sortant du cadre défini dans le devis entraînera une facturation complémentaire et/ou des poursuites.

Article 6 – Supports de diffusion

Le devis accepté par le client et la facture indique clairement et de manière exhaustive le(s) support(s) de diffusion(s) autorisé(s)

Article 7 – Rayonnement géographique

Le rayonnement géographique pour lequel une réalisation d'OnLockOut peut être utilisée, est indiqué sur chaque devis, facture

Article 8 – Durée

La durée d'utilisation des réalisations d'OnLockOut est indiquée sur chaque devis, facture. Par défaut, la durée d'utilisation est définie à 1 an.

Article 9 – Utilisation de musique provenant des ressources sonores du client

Dans le cas où le Client fourni ou souhaite faire intégrer à l'une de ses commandes un élément sonore ou musical, il devra impérativement s'assurer d'avoir répondu correctement à ses obligations envers tous les ayants droit de l'œuvre (compositeur, éditeur, producteur, SACEM, SDRM...).

En aucun cas OnLockOut ne sera responsable en cas de litige avec un compositeur, producteur, éditeur ou autre ayant droit si un élément sonore doit être incorporé dans une commande sur ordre du Client.

Article 10 – Commande

La commande est acceptée par OnLockOut à réception du devis daté et signé par le Client.

OnLockOut se réserve le droit de refuser toute demande du client qui est considérée comme non appropriée, gênante ou qui ne correspondrait pas aux critères de qualité d'OnLockOut.

Article 11 – Livraison

Les délais, le mode et les conditions de livraison sont définis sur le devis. Le délai de livraison indiqué prend effet à la date de réception par OnLockOut du devis signé.

Article 12 – Conditions de Règlement

Un acompte de 30% du prix est exigé à tout client, avant le début du projet, à moins que d'autres arrangements aient été approuvés par OnLockOut ou que la somme totale ne dépasse 250 euros. Les 70% restant du montant total de la facture seront réglés à réception de la facture. Les factures sont envoyées une fois les enregistrements livrés, sauf indication contraire ou en cas d'arrangements antérieurs.

Les prestations d'enregistrement récurrentes, les formules d'abonnement et les crédits de messages vendus par OnLockOut sont soumises à des conditions particulières de vente, stipulées sur les documents de vente de ces prestations et acceptées par le client à la commande ou lors du paiement de la première facture.

Article 13 – Modalités de Paiement

Types de paiements - OnLockOut accepte les virements électroniques. Les frais bancaires de virement sont à la charge du client. Tous les chèques doivent être émis en euros et libellés à l'ordre d'OnLockOut. Dans certains cas OnLockOut se réserve le droit d'exiger un supplément de 4% lorsque le paiement est effectué par carte de crédit ou PayPal. Le prix, le paiement et les conditions générales sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Pénalités de retard - Des pénalités de retard de 10.25% seront facturés, auxquelles s'ajouteront des frais fixes de 40 € pour toutes les factures non payées à la date d'échéance, c'est-à-dire trente(30) jours à compter de l'émission de la facture. OnLockOut se réserve le droit soit de différer la production jusqu'au paiement, soit d'annuler tout ou partie de l'ordre de commande encore non produit. Le cas échéant, tous les droits, y compris les droits de diffusion, pour la poursuite de l'utilisation de produits et de services seront suspendus jusqu'à réception du paiement par OnLockOut. Le client sera averti de cette suspension. En outre, seront à la charge du client toutes les dépenses, y compris les honoraires d'avocat, frais de justice, frais de recouvrement, recours, etc...

engagés par OnLockOut dans la collecte du paiement et/ou l'exécution de ses droits d'auteur.

Réserve de propriété - OnLockOut conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral des matériels fournis (Loi n° 80-335 du 12 Mars 1980)

Article 14 – Référencement

Le Client accepte tacitement que OnLockOut puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis pour lui et citer des extraits des productions audiovisuelles dans son blog, sur le site www.onlockout.com ou sur tout support de communication. Dans le cas contraire, le Client devra préciser à OnLockOut les « Informations Confidentielles » à ne pas divulguer, le stipuler expressément par écrit et s'assurer de la réception de son courrier auprès d'OnLockOut.

OnLockOut acceptera alors de garder confidentielles et de ne pas divulguer ou révéler des Informations Confidentielles, telles que définies ci-après, à des personnes autres que celles qu'elle emploie ou qui interviennent ou peuvent être amenées à intervenir pour son compte, en qualité de sous-traitants.

Aux fins de ces CGV, "Informations Confidentielles" désigne toutes les informations ou données divulguées par les clients et précisées être à caractère confidentiel, à OnLockOut,

Sont toutefois exclues des Informations Confidentielles, les informations :

- qui ont été, sont ou deviendront accessibles au public sans que OnLockOut ne les aient divulguées,
- b) dont OnLockOut disposait, à titre non confidentiel, avant qu'elles ne soient divulguées par le client, ou
- c) qui sont devenues accessibles à OnLockOut par le biais d'une autre personne que le client direct et pour lesquelles OnLockOut n'a pas reçu par écrit l'interdiction de transmettre lesdites informations.

Article 15 – Garanties et limitation de responsabilité

OnLockOut garantit le Client contre tout défaut ou vice affectant les productions qu'elle réalise. Les défauts ou vices devront être signalés dans les 2 jours suivant la livraison de la commande. Dans ce cas, le Client pourra obtenir le remplacement des services concernés, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

OnLockOut est tenue par les présentes conditions de vente à obligation de moyen, mais en aucun cas la responsabilité d'OnLockOut ne pourrait être mise en cause, en cas de préjudice commercial, perte de clientèle, trouble commercial quelconque, perte de bénéfice ou d'image de marque ou autres dommages indirects subis par le Client, du fait de l'utilisation d'une de ses productions sonores.

Bien qu'un maximum de moyens soient mis en place pour garantir la protection des fichiers numériques, OnLockOut ne pourra être tenue responsable des dommages éventuels subis par le Client du fait d'un éventuel piratage du site et / ou d'infection par virus informatique.

Article 16 – Compétences juridictionnelles

Les présentes sont soumises au droit français. Toute difficulté se rapportant à la validité, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du présent contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris après épuisement des voies amiables.

Article 17 – Informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tout Client d'OnLockOut dispose d'un droit d'accès et de rectification des données enregistrées le concernant.

Toutes les données personnelles recueillies par OnLockOut seront traitées avec la plus stricte confidentialité.